

Carte blanche

Eric Picard

Administrateur de l'Association pour la Mémoire de la Shoah

L'ESSENTIEL

● Les plus hautes autorités belges refusent toujours de reconnaître solennellement la collaboration de leurs prédécesseurs avec les nazis durant la guerre et particulièrement leur complicité dans la déportation des Juifs de Belgique.

● En France, par ses prises de position solennelles, le président Chirac a inauguré un climat politique favorisant une plus juste restitution des biens volés aux Juifs et l'attribution de pensions de réparation plus respectueuses.

Le 25 août, lors d'un discours prononcé à l'occasion du 65^e anniversaire de la Libération de Paris, Nicolas Sarkozy a évoqué devant les policiers de la capitale française, l'histoire tragique de leurs actes durant la guerre. Le président de la République française leur a parlé d'une part de la résistance et du « *devoir de désobéissance* » qui s'impose aux fonctionnaires devant des ordres antirépublicains et antidémocratiques ; il a dénoncé d'autre part « *le concours apporté par les forces de l'ordre aux sinistres besognes de l'occupant, secondé avec un zèle ignoble par l'administration de Vichy.* »

Ce discours, auquel la presse belge n'a guère accordé d'attention, tranche avec celui prononcé en Belgique pour commémorer les 67 ans des premières rafles des Juifs de la capitale belge (3 septembre 1942). En effet, le refus persistant des plus hautes autorités du pays de prendre sérieusement en compte et de reconnaître solennellement l'histoire de la collaboration de leurs prédécesseurs avec les nazis durant la guerre et particulièrement leur complicité dans ce crime contre l'humanité que constituait la déportation des Juifs de Belgique, interdit que l'on dépasse le niveau des vœux pieux style « plus jamais ça mais il ne faut pas oublier le courage les ré-

sistants et la générosité des justes. »

Pourtant cette collaboration d'autorités administratives belges est un fait avéré, minutieusement établi à la suite des travaux de Maxime Steinberg et reconnu par tous les historiens spécialistes à ce sujet, y compris par ceux qui ont été mandatés par le Sénat pour étudier le phénomène et ont remis en 2007 un volumineux rapport resté lettre morte depuis lors et intitulé *La Belgique docile*.

Cette frilosité politique devant la dimension du crime commis en Belgique avec la complicité de l'État belge est non seulement une erreur pour la santé démocratique du pays, mais elle produit également de graves conséquences pour les victimes de la Shoah en Belgique. Leur histoire tragique est mal connue et ils ne bénéficient ni de la compassion ni de l'aide qu'ils seraient en droit d'attendre de leurs compatriotes et de leur État.

Ainsi, la restitution des biens volés en 1942 aux Juifs de Belgique et gardés entre-temps par les banques, par les assurances et par l'État lui-même, s'est conclue dis-

crètement en 2001 par un accord passé entre l'État et quelques notables juifs désignés à cet effet par l'État mais non élus par les Juifs et par conséquent ne pouvant légitimement les représenter. Au terme de cet accord ces mêmes notables se sont vus remettre une somme de quelque 75 millions d'euros, alors que les 6.000 victimes lésées qui s'étaient signalées individuellement n'ont quant à elles hérité inégalement que d'un reliquat 35 millions d'euros. Ces personnes, souvent très âgées, que les violences antisémites nazies ont empêché de développer normalement des études et carrières qui auraient pu leur garantir une retraite plus confortable, se sont vues octroyer la petite somme de 1.500 euros pour compenser le vol des entreprises de leurs parents, y compris les stocks de marchandise, les machines et le chiffre d'affaire. 1500 euros : la valeur moyenne estimée par l'État d'une entreprise volée à un Juif, compte tenu d'un coefficient d'actualisation de 24,8, soit 60,5 euros ou 2.450 francs en valeur constante !

Les Juifs survivants de la Shoah conservent de lourdes séquelles psychologiques suites aux persécutions qu'ils ont subies en Belgique. Pourtant, ils n'y disposent pas d'un statut spécifique. C'est pourquoi, s'ils veulent obtenir une pension de dédommage-

ment en réparations de l'invalidité qu'ils conservent, ils sont contraints d'utiliser l'astuce légale et quelque peu révisionniste consistant à demander le statut de « victimes civiles ». Or, ce statut comprend de tels critères de nationali-

A combien a-t-on estimé la valeur d'une entreprise volée à un Juif ? 1.500 euros, soit... 60,5 euros en valeur constante !

té et de présence continue sur le territoire depuis la fin de la guerre qu'il exclut de nombreuses victimes de la Shoah. Déposées depuis plusieurs années, des propositions de loi visant à modifier ces critères connaissent un parcours parlementaire très lent. En effet, l'Open VLD a pu récemment convaincre ses partenaires de la majorité gouvernementale qu'élargir l'accès à ces pensions à toutes les victimes de la Shoah en Belgique ne constitue pas une urgence vis-à-vis de personnes toutes âgées d'au moins 65 ans justifiant attention et compassion, mais présente au contraire un impact financier qu'il convient d'évaluer et de discuter froidement dans le cadre des négociations sur le budget général de l'État.

En France, si la situation faite aux victimes et à la mémoire de la Shoah est radicalement différente, c'est suite aux prises de posi-

tions solennelles du président Chirac. Ce dernier, fraîchement élu en 1995, avait alors rompu avec la doctrine Mitterrand pour reconnaître et condamner enfin la réalité de la collaboration de l'État français. Ce faisant, Chirac inaugurerait un climat politique favorisant tant une plus juste restitution des biens volés aux Juifs de France que l'attribution de pensions de réparation plus respectueuses et permettant par ailleurs à son successeur de parler aux fonctionnaires de police de sujets aussi délicats que leur « devoir de désobéissance », la mémoire de la résistance courageuse de certains d'entre eux et la collaboration massive et active de leur corps aux rafles des Juifs de France.

Ce dimanche 6 septembre aura lieu à Malines, devant la Caserne Dossin, qui servit durant la guerre de camp de rassemblement avant déportation vers Auschwitz, le pèlerinage annuel en mémoire des Juifs et des Tsiganes de Belgique, victimes de la déportation. Tous les citoyens, de tous âges, de toutes convictions démocratiques et de toutes religions sont conviés à cette commémoration. Répondront-ils nombreux à l'invitation ou laisseront-ils, comme lors des pèlerinages précédents, les proches et les familles de victimes pleurer dans la solitude leurs morts assassinés ? ■

Carte blanche

Un collectif de signataires (1)

L'ESSENTIEL

● La fermeture des bureaux permettra d'économiser 75 millions d'euros par an. Une paille au regard des 900 millions que la Poste veut offrir à ses actionnaires.

● Cette dérive s'explique par le « tout au profit » mis en œuvre depuis l'arrivée d'actionnaires privés.

● Le contrat de gestion arrive à échéance. C'est le moment de revenir à une Poste 100 % publique, axée sur le service à la population.

Les événements des derniers jours à Louvain-la-Neuve remettent crûment en lumière l'absurdité de la gestion actuelle de la Poste belge. La direction de la Poste entend réaliser par tous les moyens des économies. Tous les moyens, cela signifie aussi de faire pression afin que l'on expulse des citoyens qui par leur action mettent en lumière les légitimes revendications de la population. Les citoyens ne sont pas dupes : remplacer des bureaux de poste par des points poste, ce n'est pas améliorer le service rendu. Quand on sait que la direction de la Poste a oublié de signifier à temps son renon et devra payer pendant encore trois ans le loyer du bureau de Louvain-la-Neuve, on se demande quelle autre urgence imposait cette expulsion.

Doit-on s'étonner de l'évolution actuelle de la Poste qui ferme progressivement la moitié de ses bureaux, supprime chaque année 1.500 équivalents temps plein et remplace progressivement les facteurs par des distributeurs au statut précaire ? Non, si l'on se rappelle

La libéralisation fait la part belle aux concurrents de la Poste, désireux de lui disputer les secteurs rentables du marché

le que 25 % de la propriété de la Poste a été vendue en 2005 au fonds d'investissement britannique, CVC Capital Partners, spécialisé dans la restructuration des entreprises publiques dans le but d'en retirer un maximum de profits, ainsi que cela est inscrit noir sur blanc sur son site internet. Il y a



LOUVAIN-LA-NEUVE, manifestation contre la fermeture du bureau de poste la semaine passée. © RENÉ BRENY.

deux mois, CVC est d'ailleurs discrètement monté à 50 % dans le capital de la Poste. Le patron actuel de la Poste, Johnny Thijs, tout comme d'ailleurs Didier Bellens, est un ancien conseiller de CVC et l'on a récemment appris qu'il continuait à l'aider gracieusement pour certaines missions.

De l'aveu même des dirigeants actuels de la Poste, la fermeture des bureaux permettra d'économiser 75 millions d'euros par an. C'est moins que ses bénéfices actuels et une paille au regard des 900 millions d'euros de « caisse » que les dirigeants actuels souhaitent distribuer aux propriétaires. Est-ce cela le fonctionnement souhaitable d'un service public ?

L'épisode de Louvain-la-Neuve, comme les dizaines d'autres com-

bats citoyens des derniers mois (Gand, Saint-Gilles, Thiers à Liège, Marolles, Cointe, Tournai...), tous laissés sans réponse par la Poste, montre que sans changement de cap, la déglincée du service postal va se poursuivre.

La libéralisation est une cause centrale de cette déglincée. Ce choix fait par nos gouvernements à l'échelon de l'Union européenne est dangereux et absurde. Nous risquons d'avoir bientôt plusieurs camionnettes de firmes concurrentes circulant dans nos rues afin d'y distribuer le courrier. Ceci est d'autant plus choquant que les pouvoirs publics prétendent s'engager dans le combat contre le réchauffement climatique. La logique de profit à court terme conduit également à l'abandon du

transport du courrier par le rail au profit « du tout au camion ». Enfin, à l'heure où la crise financière provoque de sérieux dégâts économiques, la libéralisation montre qu'elle est synonyme de pertes d'emplois. Il faut cependant questionner également la privatisation qui est en cours.

Que faire ? Le contrat de gestion actuel arrive à échéance et, dans les prochaines semaines, le gouvernement va devoir fixer les con-

Il faut défendre des services publics forts et modernes, qui soient d'abord au service de la population

ditions d'application de la libéralisation du secteur postal. Afin de préserver un service postal de qualité, afin parallèlement de sauver un service bancaire de proximité (important notamment pour les personnes âgées et les plus modestes), fonction qu'assurait la Banque de la Poste, il est important de réclamer deux changements de cap. Premièrement, nous devons réclamer la sortie des fonds d'investissement CVC du capital de la Poste et le retour à une poste 100 % publique, axée sur le service à la population et non sur le profit. Deuxièmement, nous devons exiger une refonte complète des conditions de la libéralisation telles qu'annoncées par le ministre Van Quickenborne et validées fin 2008 par le gouvernement Leterme démissionnaire. Celles-ci font la part belle aux concurrents de la Poste désireux de lui disputer les secteurs rentables du marché et risquent d'accélérer la dégradation

du service rendu à la population et des conditions de travail des travailleurs du secteur.

Parallèlement, le contrat de gestion doit être totalement refondu afin de correspondre aux missions de service public de l'opérateur postal. Notamment, le critère absurde qui réduit le nombre de bureaux de poste à un seul bureau par commune doit être revu. Une étude d'Eurostat pointait déjà fin 2007 le manque de bureaux de poste en Belgique. Depuis, de nombreux autres ont été fermés. Le retour à un minimum de 1200 bureaux de poste offrant un service bancaire est nécessaire.

À l'heure où nous ressentons douloureusement les effets du « tout au marché », il est fondamental de défendre des services publics forts et modernes, autrement dit : au service de la population, notamment dans le secteur postal. ■

(1) Signataires : Céline Delforge (députée régionale ECOLO), Jean-Marie Dermagne (avocat et professeur d'université), Pascal Durand (professeur à l'ULg), Pierre Eyben (coordinateur francophone de l'initiative Sauvons la Poste - <http://sauvonslaposte.be>), André Flahaut (député fédéral), Sophie Heine (chercheuse à l'ULB), Corine Gobin (professeure à l'ULB), Jean-Baptiste Godinot (objeteur de croissance), Marc Jacquemain (sociologue), Jacques Lespagnard (secrétaire de l'IRW CGSP Poste), Pierre Ozer (chercheur à l'ULg), François Schreuer (président d'urbanAgora), Olivier Starquit (membre du collectif « Le Ressort »), Annick Stevens (professeure à l'ULg), Michel Vanhoorne (membre de SOS Poste), Martin Willems (secrétaire adjoint, SETCA BHV industrie)